



Limoges Métropole accompagne les investissements immobiliers des entreprises commerciales.

SECTEURS D'ACTIVITÉS CONCERNÉS

- → Les commerces de détail.
- → Les industries alimentaires, de fabrication de boisson ou de fabrication de textiles adossées à un espace de vente aux particuliers sur site.
- → Les services à la personne.
- Les activités de restauration non franchisées bénéficiant d'une reconnaissance de qualité (Maître restaurateur, restaurateur de qualité, Meilleur ouvrier de France, Guide Michelin, Fait maison).



À DESTINATION DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Exploitantes ou propriétaires d'un espace commercial inférieur à 500 m² et implantées dans les centres-villes, centres-bourgs et les quartiers prioritaires de la politique de la ville du territoire de Limoges Métropole.

LIMOGES MÉTROPOLE
ATTRACTIVITÉ
& DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

:M



LES OBJECTIFS

- → Fortifier le tissu commercial et artisanal.
- → Renforcer le commerce dans les centralités commerciales et lutter contre la vacance.
- → Développer le commerce de proximité et les services essentiels à la population dans les communes sous dotées.
- → Accompagner les commerçants dans leurs efforts de modernisation.



ACCOMPAGNEMENT

- → Construction de bâtiments.
- → Acquisition et réhabilitation de locaux commerciaux vacants.
- → **Rénovation ou extension** de bâtiments existants.
 - → Aménagement **intérieur ou extérieur** de locaux.
 - → Frais annexes aux travaux.
 - → Honoraires de maîtrise d'œuvre.

AIDE À HAUTEUR DE **20%**DES DÉPENSES ÉLIGIBLES HT
DANS LA LIMITE DE 20000€ D'AIDES

Les conditions d'éligibilité sont à consulter sur le site internet de Limoges Métropole Le dépôt du dossier de demande d'aide s'effectue en ligne



Claire SMATI

claire.smati@limoges-metropole.fr

19 rue Bernard Palissy 87 031 LIMOGES

limoges-metropole.fr